



Klimakompatibilität

Fonds de prévoyance de la Caisse cantonale d'assurance populaire CCAP, Neuchâtel

Caractérisation

La CCAP a un volume d'investissement total d'environ un milliard de CHF et peut être estimée comme faisant partie des Top 80 à 100 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La CCAP a l'obligation légale (article 27 de la loi LCCAP du Canton de Neuchâtel) d'être attentive „au développement durable“.

Ensemble avec d'autres institutions de prévoyance (CPEV, CIP, Complea, Profelia, ECA-RP), la CCAP délègue la gestion des actifs à Retraites Populaires; la plupart lui confie également l'ensemble de l'administration. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires.

Par conséquent l'approche relative à l'investissement responsable est identique à toutes ces caisses (Information de Retraites Populaires à l'Alliance climatique, mai 2019).

La politique d'investissement des avoirs mobiliers de la CCAP est déterminée par la Charte d'investissement responsable, appliquée par le gestionnaire Retraites Populaires.

Depuis plusieurs années, sont exclues les sociétés actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel et les sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire.

Depuis août 2019, la CCAP affiche sa nouvelle présentation Investissement responsable qui développe l'implémentation de sa Charte

d'investissement responsable. Celle-ci est basée sur la présentation Investissement responsable de sa gestionnaire Retraites Populaires.

Retraites Populaires publie également régulièrement l'Etat de la démarche (situation octobre 2020):

- Depuis août 2019, les producteurs de charbon et d'électricité au charbon sont exclus (voir ci-dessous).
- De la sélection des fonds et des gestionnaires à l'évaluation des résultats par la société Conser Invest SA dédiée à l'investissement responsable, suivi par la vérification avec les gestionnaires, elle applique un processus d'intégration des critères ESG (Environmental, Social, Governance) dans les placements.

A l'occasion de différents entretiens avec l'Alliance climatique, Retraites Populaires précise son approche mandatée par la CCAP comme suit (situation mai 2020) :

- Depuis 2017, pour toutes les sociétés détenues à travers les différents investissements dans les portefeuilles des actions suisses et étrangères, la performance est régulièrement évalué d'un point de vue ESG par Conser Invest SA. La note et les informations en lien avec le climat (ex : l'intensité carbone) permet d'avoir une vue détaillée des enjeux ESG du portefeuille actions et d'instaurer un suivi spécifique sur cette thématique avec les gérants.
- En 2019, cette analyse a été étendue aux portefeuilles des obligations (Suisse, Etrangères et Convertibles).
- La CCAP évalue ainsi régulièrement son portefeuille de placements mobiliers sous l'angle ESG afin notamment d'analyser son exposition aux risques extra-financiers. De plus, elle prend en compte les critères ESG lors du choix des gestionnaires.
- Au final environ la moitié des actifs totaux seront gérés sur la base de ce type d'intégration ESG au

niveau de la sélection des titres.

L'approche présentée dans Etat de la démarche consiste également à investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance (impact investing). Elle le fera principalement à travers de classes d'actifs comme l'infrastructure, les placements privés et l'immobilier étranger.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKE

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKE.

Avec sa nouvelle stratégie climatique, la CCAP est un modèle pour la gestion des risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

En août 2019, la CCAP annonce l'exclusion du portefeuille d'actions des entreprises actives dans le secteur du charbon selon les critères suivants :

- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon
- 30% ou plus du chiffre d'affaires est lié à la génération de l'électricité basée sur le charbon

La CCAP publie également la liste des entreprises exclues.

Avec sa stratégie climatique publiée en octobre 2020, la CCAP fait un grand pas en avant :

- La CCAP est pionnière en visant l'objectif de neutralité carbone de ses investissements mobiliers.
- La Caisse a déjà réalisé, sur la partie des actions des marchés développés, une réduction de 30 % de l'intensité en CO2 financée par rapport au benchmark respectif.

Conformément à son axe d'investissement axé sur l'inclusion (Impact Investing), la CCAP investit déjà dans des projets d'infrastructures, p.ex. d'énergie renouvelable. Selon Etat de la démarche, au 31.12.19, 20% des investissements du portefeuille Infrastructure sont consacrés à ce type de projets ou sociétés favorisant la transition climatique. En décembre 2020, la CCAP communique que un pool d'investisseurs institutionnels romands (Retraites Populaires, Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), Caisse intercommunale de pensions (CIP), Profelia, Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), Caisse de

prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), CAP Prévoyance et Vaudoise Assurances) s'associe à d'importantes caisses de pensions nordiques afin d'investir dans AIP Infrastructure II, un fonds d'infrastructure lié à la transition énergétique. Toutefois, le volume de l'investissement n'est pas encore connu.

Adhésion à des associations de développement durable

La CCAP est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

Retraites Populaires, la gestionnaire de la CCAP, est membre de Swiss Sustainable Finance.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, la CCAP et les caisses gérées par Retraites Populaires participent en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, les institutions de prévoyance gérées par Retraites Populaires ont envoyé un signal fort aux gouvernements et aux politiciens de tous les pays en signant le Global Investor Statement to Governments on Climate Change. Plus de 630 investisseurs mondiaux, y compris des investisseurs institutionnels de premier plan, demandent que des mesures efficaces soient prises en temps utile pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat. Cette initiative est poursuivie aujourd'hui dans le cadre de la The Investor Agenda, une alliance mondiale qui vise à prendre le leadership dans les domaines de l'Investment, du Corporate Engagement, de l'Investor Disclosure et de la Policy Advocacy.

Toutes ces institutions sont signataires de la Climate Action 100+, des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de " travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique ..

Enfin, la CCAP est les autres caisses gérées par Retraites Populaires sont devenues signataires de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Actuellement, les effets d'un dialogue actif (engagement) et de l'exercice de droit du vote avec les entreprises fossiles restent incertains. L'engagement devrait être basé sur des objectifs définis dans le cadre de la gestion des risques et en accord avec la trajectoire de 1,5°C. Une mesure d'impact et une révision périodiques de la stratégie de l'engagement devraient être effectuées, et les résultats en devraient être publiés de manière transparente. Si le modèle du business ne change pas, le désinvestissement est approprié pour des considérations de risque; cela devrait être signalé et publié sous la forme d'un engagement volontaire. En cas d'échec, une sous-pondération progressive de la société fossile dans le portefeuille et/ou des délais de sortie clairs devraient être définis et communiqués de manière transparente.
- Pourtant, selon la présentation Etat de la démarche, la CCAP mène actuellement une réflexion concernant une possible extension des critères d'exclusion (notamment quand le dialogue reste vain).

Dès 2020, la CCAP exerce aussi son droit de vote dans environ 450 entreprises étrangères via Ethos. Dans le cas des entreprises climatiquement négatives (en particulier les compagnies pétrolières et gazières), Ethos vote systématiquement en faveur de toutes les résolutions favorables au climat et contre la direction. Sur cet axe, la CCAP se comporte de manière positive pour le climat.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Comme les recommandations de vote d'Ethos représentent le meilleur soutien possible pour les résolutions d'actionnaires en faveur du climat, on peut supposer que la CCAP a également voté de la meilleure manière possible.
- Pourtant, la CCAP devrait publier la manière dont elle a voté auprès des sociétés étrangères et si elle a pleinement soutenu les résolutions d'actionnaires favorables au climat. Elle pourrait ainsi démontrer un effet de synergie en combinaison avec ses activités d'engagement, notamment avec les entreprises du secteur fossile.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

La stratégie climatique de la CCAP spécifie le système de suivi pour la réalisation des objectifs. Conser, société spécialisée dans le développement de solutions technologiques au service de la finance durable, a développé un programme de suivi et de vérification des portefeuilles de la CPEV sur mesure, intégrant les calculs de CO2 en termes d'intensité et d'empreinte carbone. Les données utilisées proviennent des Scopes 1 et 2, mais également les données du Scope 3.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La stratégie climatique de la CCAP a un potentiel considérable pour assurer les objectifs suivants :

- La neutralité carbone des investissements mobiliers, donc une trajectoire de décarbonisation conforme à l'Accord de Paris.
- Un désinvestissement progressif des énergies fossiles les plus polluantes (pétrole, charbon).
- Le financement des sociétés apportant des solutions concrètes aux problèmes climatiques.
- La réduction de l'intensité en CO2 du portefeuille actions marchés industriels de 50 % d'ici 2025 et de 80 % d'ici 2030.
- Une trajectoire accélérée de décarbonisation de la totalité des investissements conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris.

Selon la présentation Etat de la démarche sont en cours :

- Une évaluation et adaptation d'indices en lien avec l'approche ESG et la stratégie climatique des portefeuilles actions,
- Une analyse ESG des portefeuilles obligations et analyse empreinte carbone,
- Une étude sur l'exclusion du secteur du charbon des portefeuilles obligations,
- Une étude visant à identifier l'ensemble des investissements avec impact (dont dans les énergies renouvelables) dans les différentes classes d'actifs.



Conclusion:

Avec l'élimination des producteurs de charbon et d'électricité basée sur le charbon des portefeuilles d'actions, la CCAP avait commencé en 2019 à décarboniser ses investissements. Au présent, la CCAP a déjà réalisé, sur la partie des actions des marchés développés, une réduction de 30 % de l'intensité en CO2 financée par rapport au benchmark respectif.



Tendance 2018-2021:

Évaluation: nettement mieux

- En tant que caisse de pension de taille moyenne, la CCAP rejoint les plus importantes institutions de prévoyance en termes de volume d'investissement – la CPEV, la PKZH, la LUPK, la PKBS et la CPM – qui s'engagent dans une stratégie climatique avec un plan de décarbonisation.
- Ensemble avec les autres caisses gérées par Retraites Populaires, la CCAP est pionnière en visant l'objectif de neutralité carbone de ses investissements mobiliers.
- Son intégration effective des critères ESG et sa stratégie climatique ouvre la voie à une décarbonisation rapide des investissements.
- Il reste à décarboniser les portefeuilles actions suisses, actions marchés émergents et les portefeuilles obligations.
- Dès que les mesures de l'empreinte carbone montreront une réduction substantielle, déjà réalisée et compatible avec l'Accord de Paris, et qu'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les [critères du rating](#) sera perceptible, l'Alliance climatique changera la classification de la CCAP en VERT.



Activités politiques

Février 2019 : Le projet de loi du groupe socialiste (Martine Docourt Ducommun) demande que la loi LCCAP du Canton de Neuchâtel sur la Caisse devrait être complétée par la disposition que ses activités soient entreprises d'une manière socialement et environnementalement responsable, dans le respect des générations futures, et que toute opération de placement ou d'investissement de la Caisse dans les domaines en lien avec les énergies fossiles ou nucléaire est prohibée dès l'année 2025.

De plus, il demande qu'elle publie tous les trois ans un rapport relatif aux risques et à l'évolution des flux financiers liés aux énergies fossiles ou nucléaire qui concernent le placement de fortune.

Mars-Mai 2019: Le projet de loi est traité dans la commission Prévoyance et retiré ensuite par ses auteurs.



Dialogue entre assuré-e-s et caisse

Mai 2019 : Sur invitation de Retraites Populaires, gestionnaire de la CCAP, un échange a lieu avec un représentant de l'Alliance climatique. Retraites Populaires informe des efforts en cours en vue de renforcer la sélection des titres sur base des critères ESG. Ces plans visent également à mettre au point une stratégie climatique. La démarche s'appliquera à tous les caisses de pension gérées par Retraites Populaires : CPEV, CIP, CCAP, ECA-RP, Complea, Profelia. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires. Par conséquent l'approche responsable présentée est identique à toutes les caisses.